

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**PROGRAMME RÉNORÉGION : IL EST TEMPS DE S'INSCRIRE POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019**

Granby, le 15 juin 2018 – La Société d'habitation du Québec confie 86 000 \$ à la MRC de La Haute-Yamaska pour maintenir le programme RénoRégion sur son territoire. Celui-ci sera d'ailleurs accessible à un plus grand nombre comme la valeur maximale des résidences éligibles est haussée pour l'année financière 2018-2019.

Désormais, les résidences doivent avoir une valeur uniformisée maximale de 115 000 \$, en excluant la valeur du terrain, soit la valeur inscrite au compte de taxes de l'année 2017 pour être éligibles au programme RénoRégion. « Auparavant, la valeur uniformisée maximale des résidences était de 100 000 \$. Cela ne correspondait plus avec la réalité de notre territoire et avait pour effet de limiter l'impact du programme en Haute-Yamaska. En haussant la valeur des résidences au nouveau plafond permis par la Société d'habitation du Québec, le conseil des maires souhaite donner la possibilité aux personnes moins nanties d'améliorer leur confort dans leur résidence », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Le programme RénoRégion s'adresse aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et doivent effectuer des travaux pour corriger des défauts majeurs à leur résidence afin que celle-ci demeure sécuritaire. Les travaux de fondation, de structure, de toiture, de plomberie et d'électricité peuvent, entre autres, être couverts par le programme. Le montant de la subvention est calculé en fonction des revenus du ménage et peut représenter jusqu'à 95 % du coût des travaux admissibles, pour une aide maximale de 12 000 \$.

Les personnes intéressées à bénéficier de ce programme doivent d'abord remplir le formulaire de préinscription sur le site Web de la MRC. Par la suite, la MRC doit vérifier leur admissibilité. Cette démarche doit être faite avant le début des travaux. Les demandes d'aide seront traitées selon leur date d'entrée par la MRC.

Pour être éligibles au programme RénoRégion, les résidences situées dans la ville de Granby ne doivent être desservies par aucun ou un seul des services d'aqueduc et d'égout. Pour celles situées dans une municipalité de moins de 15 000 habitants, c'est-à-dire les sept autres municipalités de la Haute-Yamaska, cette condition n'est pas applicable.

Les propriétaires-occupants ayant reçu une aide financière des programmes RénoRégion, Rénovation Québec ou RénoVillage au cours des dix dernières années ne sont pas admissibles. Pour le programme Réparations d'urgence, le délai est de cinq ans.

Pour obtenir plus d'information sur le programme RénoRégion ainsi que le formulaire de préinscription, consultez le site Web de la MRC au www.haute-yamaska.ca, à la page Programmes d'aide à la rénovation résidentielle. Vous pouvez également contacter la MRC au 450 378-9975 ou présentez-vous aux bureaux administratifs situés au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.



Le programme RénoRégion est une initiative de la Société d'habitation du Québec et remplace le programme RénoVillage. Depuis 2015, 24 ménages ont bénéficié de ce programme sur le territoire de la Haute-Yamaska, ce qui représente un investissement total de 232 305 \$.

– 30 –

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239